

PUBLICATION DE L'UNION REGIONALE CGT CONSTRUCTION BOIS AMEUBLEMENT de la NOUVELLE AQUITAINE

BOURSE DU TRAVAIL - BUR 205 - Salle Michel LOVATO 44, Cours ARISTIDE BRIAND 33000 BORDEAUX



Scan me

Site Internet: www.urcba-cgt-na.com

Le Syndicat Local Construction Pau et Banlieues agrandit son périmètre

Le Syndicat Local Construction Pau et Banlieues a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, immédiats et à venir, des salariés actifs, privés d'emploi et retraités.

A ce jour, après deux ans de fonctionnement il comptabilise 57 Syndiqués.

Il a été créé pour qu'au niveau d'une localité ou d'un bassin d'emploi, les syndiqués d'un même corps d'état ou de plusieurs petites entreprises puissent constituer entre eux un syndicat local ou une section syndicale lorsque la création d'un syndicat d'entreprise s'avère impossible.

Il a pour but d'animer les sections syndicales le composant, et d'impulser à la création de syndicats d'entreprises lorsqu'il y a plusieurs syndiqués dans celles-ci.

Samedi 7 octobre en Congrès le syndicat s'organise sur le périmètre du département afin d'organiser les salariés de tout le 64.

Les prolétaires n'ont rien à perdre que leurs chaînes. Ils ont un monde à gagner....

INAPTITUDE – AGEFIPH.

Les métiers de la construction du bois et ameublement sont hélas pourvoyeurs d'usures au travail, de pénibilité, de beaucoup de troubles musculo-squelettiques. La plupart des ouvriers exposés finissent leur carrière en inaptitude partielle ou totale. Ceux-ci arrivent aussi à cause des accidents de travail trop nombreux dans nos métiers. Un salarié sur 18 chaque année dans le BTP a un accident de travail avec arrêt, un accident de travail a lieu toutes les 2 minutes.

C'est pour cela que la CGT en plus de revendiquer la retraite à 55 ans pour les travaux dangereux et pénibles peut vous aider à monter des dossiers de reconnaissance handicap et vous aider

pour que vos postes de travail soient aménagés quand cela est possible ou si ce n'est pas possible pour vous aider à trouver un reclassement.

La procédure peut paraître compliquée afin que le salarié puisse garder un emploi. Alors en cas de risque d'inaptitude, vous devez travailler votre dossier le plus tôt possible. La CGT s'est dotée de référents **AGE-FIPH** sur la nouvelle Aquitaine dont trois camarades de la Construction, du bois et de l'Ameublement.



N'hésitez pas prendre contact avec nos référents qui vous orienteront:

Éric Belloc
06 69 11 61 18
bellocbelloc838@yahoo.fr
Sébastien Jaloustre
06 89 57 22 52
Laurent Vignaud
06 19 91 43 10
laurent.vignaud@yahoo.fr

Ces camarades vous aideront à construire une démarche auprès de tous les interlocuteurs : Médecine du travail, assistante sociale, Cap Emploi, AGEFIPH, votre employeur ceci afin de vous permettre de rester dans l'emploi.



UNION REGIONALE CGT DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE AQUITAINE

Les Brèves des Chantiers

Octobre 2023

Année 3, n°4

Dans ce numéro :

EDITO	1
MINIMA BATIMENT et TP REGION NOUVELLE AQUITAINE	2
La CGT Construction du Bois et de l'Ameublement a été mobilisée contre l'allongement de	3
Histoire : Des maçons CGT martyrs - Maudites soient toutes les guerres.	4
Le Bois et l'Ameublement en Nouvelle Aquitaine : Une filière à défendre .	4
Fonmarty : Chronique d'une mort organisée	5
Lettre ouverte de la CGT à Fayat suite à l'accident Grave de sa filiale Castel Fromaget au port Auto-	6
Nous ne voulons plus perdre la vie en voulant la gagner .	7
Le Syndicat Local Construction Pau et Banlieues agrandit son périm-	8
Vous voulez des représentants du Personnel CGT.	8
INAPTITUDE- AGEFIPH.	8

Edito:

Ce numéro des Brèves des Chantiers sort après la bataille contre la réforme de Macron—Borne sur l'allongement des départs à la Retraite. Alors même que dans nos métiers dont la pénibilité et la dangerosité est de fait, mais ne sont pas reconnues et réellement prises en compte pour que les salariés puissent terminer leurs carrières et profiter de quelques années de repos bien méritées en bonne santé, la décision gouvernementale est de donner la retraite aux ouvriers de la construction après 64 ans et 43 années de cotisations.

Alors même que la plupart des travailleurs de nos professions terminent leurs années de travail en inaptitude, licenciements, et cela bien avant 55 ans, ce qui fait qu'ils perçoivent des pensions retraites bien inférieures à ce qu'il faut pour vivre dignement, du fait qu'ils n'ont pas tous les trimestres cotisés.

C'est sous le seuil de pauvreté, ou avec le RSA que nos anciens qui ont trimé toute leur existence termineront leurs vies, cassés et usés sans profiter de quelques mois de retraite en bonne santé.

Il faut absolument que les Entreprises de nos professions, qui emploient les salariés payent et compensent les trimestres manquants aux salariés des métiers pénibles par un système de cotisations spécifique, et non pas que les salariés subissent une double peine. (Santé détruite et bas revenus).

Plus d'un mort par jour travaillé, plus d'un accident avec arrêt toutes les deux minutes, c'est le triste constat sur nos chantiers en France. A Bassens, au port autonome, c'est 5 travailleurs Russes, employés par une filiale de Fayat (Castel Fromaget) qui ont eu un accident cet été, avec la chute de leur nacelle. Un salarié est décédé peu de temps après l'accident. Souvent l'impréparation des interventions, le manque de moyens ou d'études, l'emploi de personnel non formés ou précaires, la sous-traitance abusive, rendent nos chantiers dangereux. L'enquête judiciaire fera forcément apparaître les responsabilités. La CGT a prévu de se porter partie civile pour avoir accès aux éléments et défendre les victimes.

La rentrée va être compliquée pour les salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement.

L'inflation condamne les plus pauvres à encore se serrer la ceinture, les augmentations des carburants, de l'électricité aggravent la misère. Les minimas n'ont pas été augmentés dans nos métiers à hauteur de l'inflation!

Ces dernières années des cadeaux ont été faits aux Entreprises en centaines de milliard d'Euros. Cela sans contrepartie et bien souvent sous forme de baisse de cotisations sociales. Un véritable manque à gagner pour la sécurité Sociale, pour les caisses de retraites. Notre salaire qui est le fruit de notre travail productif, comprend certes le net que l'on perçoit mais aussi les cotisations sociales, nous protégeant ainsi pour l'avenir (maladie, retraite, assurance chômage). Baisser nos cotisations sociales employeur c'est baisser nos salaires!

Les actionnaires et les employeurs ont bénéficié de ces mannes financières, multipliant ainsi leurs dividendes, leurs revenus.

LA CGT VOUS SA FORCE C'EST SYNDIQUEZ-VOUS!

Nous avons été nombreux dans la rue mais trop peu en grève dans nos entreprises pour bloquer l'économie. C'est pour cela que le gouvernement conjointement avec le patronat n'a pas cédé. Nous savons qu'il va falloir remettre cela à la rentrée. A chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités, d'organiser la CGT dans les Entreprises, de revendiquer. Seuls les combats non effectués seront perdus!

MINIMA BATIMENT et TP REGION NOUVELLE AQUITAINE

Minimas Batiment

BATIMENT

SALAIRES MINIMAS (applicables en Nouvelle Aquitaine au 1 septembre 2023 hormis minimas cadres 1er Février 2023)

OUVRIERS					ETAM		CADRES	
Niveau	Position	Coefficient	Salaire minimum mensuel 35 heures	Taux horaire minimal	Niveau	Salaire minimum mensuel 35 Heures	Coefficients	Salaire Minimum mensuel à compter du 1er février 2023
I	1	150,00 €	1747,24	11,52 €	A	1 747,24 €	60	2 212,00 €
	2	170,00 €	1800,32	11,87 €	B	1 820,39 €	65	2 396,00 €
II	1	185,00 €	1853,41	12,22 €	C	1 921,51 €	70	2 573,00 €
III	1	210,00 €	1995,98	13,16 €	D	2 037,27 €	75	2 680,00 €
	2	230,00 €	2144,61	14,14 €	E	2 279,68 €	80	2 853,00 €
IV	1	250,00 €	2312,97	15,25 €	F	2 605,16 €	85	3 004,00 €
	2	270,00 €	2454,02	16,18 €	G	2 917,85 €	90	3 150,00 €
					H	3 290,16 €	95	3 293,00 €
							100	3 404,00 €
							103	3 477,00 €
							108	3 607,00 €
							120	3 944,00 €

INDEMNITES DE PETITS DEPLACEMENTS (applicable 1 septembre 2023)

Zone	Trajet	Transport	Repas
1a (0 à 5 km)	0,73 €	0,88 €	10,80 €
1b (5 à 10 km)	1,65 €	2,32 €	
2 (10 à 20 km)	3,40 €	5,04 €	
3 (20 à 30 km)	4,83 €	8,37 €	
4 (30 à 40 km)	6,28 €	11,75 €	
5 (40 à 50 km)	7,76 €	15,10 €	

Nous ne voulons plus perdre la vie en voulant la gagner



Depuis le début de l'année les accidents de travail graves se multiplient et s'accroissent en Gironde, mais aussi sur notre Région et toute la France. Au moins quatre morts portés à notre connaissance.

La France est tristement championne en Europe en la matière avec 870 morts au travail décomptés officiellement en France en 2019, plus de 3 morts par jours travaillés.

Hélas, nous avons la certitude que certaines victimes ne sont pas comptabilisées du fait de leurs statuts (auto-entrepreneurs, travailleurs détachés, travailleurs dits en situation irrégulière, petits artisans...).

La CGT appelle à un rassemblement le vendredi 20 octobre 2023 à partir de 14h00, Place de la Bourse à Bordeaux

Afin que les pouvoirs publics prennent les mesures pour que cesse cette hécatombe en Gironde et sur notre territoire national !

Nous apprenons les accidents souvent dans des entrefilets anonymisés contenus dans les faits divers de la presse. C'est insupportable !

Plus de la moitié de ces accidents sont liés à la construction d'ouvrages et à leurs entretiens et touchent tous les corps de métiers qui interviennent sur ces chantiers (bâtiment, travaux publics, métallurgie, transports, travailleurs intérimaires...)

Nous ne devons plus mourir pour vouloir gagner notre vie !

Il y n'a pas assez de contrôles sur les chantiers, dans les entreprises pour sauvegarder l'intégrité physique des salariés.

Nous ne voulons plus perdre la vie en voulant la gagner

Minimas Travaux Public

TRAVAUX PUBLICS

SALAIRES MINIMAS ANNUEL (applicables en Nouvelle Aquitaine au 1 Janvier 2023)

OUVRIERS				CADRES			ETAM		
Niveau	Position	Coefficient	Salaire minimum annuel 35 heures	Niveau	Salaire minimum annuel 35 heures	Salaire minimum annuel en forfait jours	Niveau	Salaire minimum annuel 35 heures	Salaire minimum annuel en forfait jours
I	1	100	21651	A1	31855	36633	A	21525	
	2	110	22125	A2	34646	39843	B	22239	
II	1	125	22597	B	36180	41607	C	24486	
	2	140	25173	B1	39006	44857	D	26240	
III	1	150	26959	B2	41525	47754	E	28697	
	2	165	29134	B3	42539	48920	F	32498	37372
IV	1	180	31772	B4	45826	52700	G	35963	41357
				C1	47743	54904	H	37464	43084
				C2	55644	63990			

INDEMNITES DE PETITS DEPLACEMENTS en EX REGION AQUITAINE

(applicables 1 Janvier 2023) en EX-REGION LIMOUSIN

Zone	Trajet	Transport	Repas
1 (0 à 10 km)	1,90 €	2,78 €	13,30 €
2 (10 à 20 km)	3,56 €	5,61 €	
3 (20 à 30 km)	5,02 €	9,38 €	
4 (30 à 40 km)	6,65 €	12,42 €	
5 (40 à 50 km)	8,45 €	16,17 €	

en EX REGION POITOU-CHARENTES

Zone	Trajet	Transport	Repas
1a (0 à 5 km)	1,56 €	0,84	13,30 €
1b (5 à 10 km)	1,91 €	1,82	
2 (10 à 20 km)	3,38 €	5,5	
3 (20 à 30 km)	4,89 €	9,24	
4 (30 à 40 km)	6,30 €	12,68	
5 (40 à 50 km)	7,65 €	16,57	
6 (50 à 60 km)	8,31 €	19,77	



C Pour la CGT, il manque 3 000 Inspecteurs du travail en France, des techniciens et ingénieurs CARSAT. Notre Gouvernement a choisi de se préoccuper d'offrir des cadeaux aux entreprises plutôt que de se préoccuper de la vie des salariés !

C La fin des CHSCT, (Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail), remplacées par des CSST (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés et sans limite d'effectif pour les entreprises à risques particuliers est aussi une des raisons de la dégradation des conditions de travail.

Ce changement de nom a été accompagné d'une perte de moyens des représentants du Personnel pour exercer leurs mandats convenablement.

C Ne pas assurer la sécurité des salariés pour de simples raisons de profits ou de gains de temps mérite que les employeurs fautifs soient punis avec des condamnations à hauteur des homicides pour délits routiers, c'est-à-dire des peines de prisons.

C La justice est trop longue à traiter ces homicides laissant les familles dans la souffrance.

C Les familles sont laissées seules face à ces catastrophes, pas d'aide psychologique, pas d'aide pour l'enterrement, pas d'aide pour le dossier en justice, pas d'aide pour l'éducation et la scolarité des enfants.

Nous réclamons un statut des veuves et veufs des accidents de travail ainsi qu'un statut pour les enfants. Tout cela pourrait être payé par les employeurs fautifs.

C Les Appels d'Offres publics doivent intégrer dans les choix des entreprises, avec un poids prépondérant, la mise en œuvre dans les entreprises et sur le projet concerné la protection des salariés en matière de sécurité, et limiter l'exécution des travaux à la sous-traitance de rang un et seulement accepter pour celle de capacité technique.

Cela empêchera le dumping social et ses conséquences sur les accidents de travail.

Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT sera parmi nous pour appuyer nos revendications plus que légitimes.

Lettre ouverte de la CGT à Fayat suite à l'accident Grave de sa filiale Castel Fromaget au port Autonome de Bassens.

Monsieur le Président Directeur Général, le 10 octobre 2023

Le 4 Aout 2023, un grave accident de travail s'est produit au port autonome de Bassens avec des intervenants de Castel Fromaget filiale de Fayat.

Un salarié a perdu la vie et quatre autres ont été grièvement blessés.

Nous déplorons presque (de) deux morts par jours travaillés sur les chantiers de la construction en France. (toutes conventions et métiers confondus). Castel Fromaget a déjà eu à déplorer des morts sur chantiers.

Nous sommes persuadés que vous avez pris des dispositions suite à ce drame.

Nous aimerions vous rencontrer afin d'échanger :

Sur les mesures prises,

Sur le suivi des sous-traitants, sur l'accueil des travailleurs étrangers sur vos chantiers,

Sur la politique en matière de sécurité et sur la politique sociale au sein de vos Entreprises,

Sur les moyens donnés au CSSCT dans vos Entreprises,

Sur le suivi des victimes, l'accompagnement des familles de victimes, l'accompagnement des salariés à la suite de ce drame.

L'image du Groupe Fayat est forcément écornée par ce drame et seules des mesures efficaces pourront rassurer tout le monde, de vos clients acteurs publics et privés jusqu'aux intervenant des différents organismes et partenaires sociaux.

Nos fédérations CGT concernées et notre Union Départementale de la Gironde, se sont concertées afin de vous demander d'organiser cette rencontre. Nous ne voulons plus que les salariés qui partent sur chantiers pour gagner leurs vies risquent de la perdre, et puissent revenir le soir en ayant préservé leurs intégrités physiques.

Cet échange pourrait ainsi valider nos bonnes pratiques, tout en mettant en exergue celles à bannir.

Dans l'attente de vous lire,

Castel Fromaget a déjà eu à déplorer des morts sur un chantier.

La CGT Construction du Bois et de l'Ameublement a été mobilisée contre l'allongement de l'âge de la retraite.

Après des mois de contestation, des manifestations exceptionnelles, une bataille législative virulente et un recours devant le Conseil constitutionnel, la réforme des retraites est entrée en application le 1er septembre 2023. Après la promulgation de la loi le 14 avril dernier, une grande partie des décrets d'application a été publiée cet été en tentant de mettre quelques pansements pour atténuer la violence du choc : élargissement de la retraite progressive et du cumul, etc. Les autres décrets devraient paraître cet automne.

Une réforme toujours injuste.

Outre la fin des régimes spéciaux, cette réforme des retraites demeure injuste notamment pour les carrières hachées avec un impact fort pour les femmes, les précaires, les personnes sorties de l'emploi bien avant l'âge légal et victimes du raccourcissement des droits aux allocations chômage. Aussi, pour la CGT il est encore temps d'agir.

Une réforme encore plus injuste pour les salariés de nos secteurs d'activités du BTP et du Bois.

Reculer l'âge de la retraite pour nos métiers pénibles et dangereux, c'est ne pas se préoccuper des salariés usés dans nos Entreprises, les jeter dans la précarité; en inaptitude, ou au chômage, les laisser avec seulement le RSA pour ceux qui n'auront pas assez d'années de cotisations.

Nous faire travailler plus longtemps c'est nous faire partir à la retraite après l'âge moyen ou les salariés sont en bonne santé! (l'espérance de vie en bonne santé est de **62,4 ans en 2019.**)

Ceux qui atteindront la retraite subiront pour la plupart des problèmes de santé, c'est insupportable! (l'espérance de vie en bonne santé est de **62,4 ans en 2019.**)



De plus, la mise en application aux forceps de cette réforme met en difficulté un bon nombre de salarié-es ; par exemple celles et ceux pouvant prétendre à un départ anticipé en raison de l'absence de communication sur la « clause de sauvegarde pour les carrières longues » .

Recul de l'âge de départ à la retraite et allongement de la durée de cotisation

La mesure phare et la plus contestée de la réforme des retraites, l'âge de départ à la retraite à taux plein est décalé de deux ans, passant de 62 à 64 ans.

Depuis le 1er septembre, les personnes nées à partir du 1er septembre 1961 devront attendre 62 ans et 3 mois pour prétendre à la retraite. L'âge légal sera ensuite progressivement décalé de trois mois chaque année, pour atteindre 64 ans en 2030.

Au recul de l'âge légal s'ajoute l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation (Loi Touraine 2014). Ainsi, la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein augmente progressivement d'un trimestre supplémentaire par an passant de 42 ans aujourd'hui à 43 ans, dès 2027 au lieu de 2023. L'annulation de la décote est toutefois maintenue à 67 ans pour les cotisants qui n'auront pas tous les trimestres requis.

Histoire : Des maçons CGT martyrs - Maudites soient toutes les guerres

Félix BAUDY est né le 18 septembre 1881 à Royère-de-Vassivière et Henri PREBOST le 1 septembre 1884 à Saint Martin Château. Félix et Henri étaient maçons, obligés de s'exiler comme beaucoup d'hommes des villages creusois. Ces militants du syndicat de la Confédération Générale du Travail (fondée à Limoges en 1895), travaillaient habituellement sur les chantiers de Lyon. Pendant la guerre de 1914-1918, Félix BAUDY et Henri PREBOST ont été fusillés pour l'exemple le 20 avril 1915 à Flirey, suite au refus collectif de leur compagnie de remonter à l'assaut de la crête de Mort-Mare. Le 19 avril 1915, une attaque devait avoir lieu à Mort-Mare, afin d'enlever les derniers 200 mètres de tranchée encore occupés par les Allemands au centre d'une première ligne conquise quelques jours plus tôt avec la perte de 600 hommes. Un régiment détaché dans le secteur depuis la fin de l'offensive le 11, devait la conduire. Les troupes d'assaut avaient été tirées au sort et le hasard avait désigné l'une des compagnies fortement malmenées les 3, 4 et 5 avril précédents lors des combats. Au signal de l'attaque cette compagnie de 250 hommes refuse de partir à l'assaut: "ce n'est pas notre tour d'attaquer" disent-ils. Furieux, le général DELETOILE ordonne que les 250 soldats passent en cour martiale pour être tous exécutés. Après l'intervention d'autres officiers, cinq hommes sont finalement désignés et comparaissent dès le 19, pour une parodie de procès. L'un d'eux est acquitté. Deux hommes ont été choisis par tirage au sort dont le soldat François FONTANAUD. Les trois autres : le caporal Antoine MORANGE et les soldats Félix BAUDY et Henri PREBOST ont été désignés par leurs supérieurs en raison de leur appartenance syndicale à la CGT.

Le 20 avril, le caporal Antoine MORANGE, les soldats Félix BAUDY, François FONTANAUD et Henri PREBOST seront fusillés à la lisière d'un bois de Manonville.

**A quelques kilomètres du cimetière de Royère de Vassivière,
Le monument aux morts pacifiste de Gentioux (Creuse) aura 100 ans le 11 Novembre 2023.**

Le monument de Gentioux, dans la Creuse, le plus célèbre des monuments aux morts.

Il est le plus célèbre car il porte les palmes de la victoire (ou de la paix ?) et l'inscription « Nos chers enfants » comme n'importe quel monument aux morts de l'époque. En dessous se lit la longue litanie des malheureux hommes qui sont morts dans cette guerre d'épouvante que fut celle de 1914-1918. En tout 63 noms sont inscrits, Sous les noms des morts est inscrite l'inscription " MAUDITE SOIT LA GUERRE ". Plus bas on lit : " Commune de Gentioux – Guerre 1914-1918 ". L'inscription " Maudite soit la guerre " n'est pas un ajout " après-coup. Dès la conception du monument, il a été décidé de



stigmatiser la guerre. Pour se rendre compte de l'audace de cette inscription il suffit de savoir qu'à l'époque tous les monuments aux morts étaient sous le vocable patriotique. Ces monuments-là ne remettent jamais en cause la guerre. Mais celui de Gentioux fait mieux ! Car devant le monument, a été ajouté une statue de bronze d'un enfant qui dresse un poing vengeur en direction de l'inscription " Maudite soit la guerre ". On le voit, les larmes aux yeux et la colère au coeur, brandissant le poing contre cette sale guerre qui lui a pris son père ou son frère (ou les deux). Il porte une blouse et des sabots. A la main il tient sa casquette. A l'évidence c'est un petit paysan. A lui tout seul il est le peuple.

Boudé par les pouvoirs publics, ce monument est devenu, depuis, un symbole et un lieu de visite pour tous les pacifistes. La CGT Construction Bois Ameublement à l'occasion des cent ans du monument aux morts de Gentioux participera aux commémorations pacifistes du monument et déposera une plaque sur la tombe de Félix Baudy maçon fusillé car il était syndicaliste. Un moment d'histoire et d'émotion, un moment pour la paix dans le monde ! A un moment où peu de nos dirigeants prônent pour une sortie pacifiste de la guerre en Ukraine, se rappeler notre histoire et que les victimes des guerres sont les peuples et non pas les dirigeants des pays est à notre avis essentiel.

Le Bois et l'Ameublement en Nouvelle Aquitaine : Une filière à défendre

Les incendies de l'été 2022, après l'émotion créée, nous invitent à réfléchir sur la bonne gestion de nos forêts en termes d'écologie et de ressources économiques. La filière bois est un secteur important pour les industries du périmètre de notre fédération.

De la culture jusqu'à l'industrialisation, la filière bois, en France, c'est :

- 60 000 entreprises (dont une majorité de PME).
- 440 000 emplois (directs et indirects).
- 53 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- 24,7 milliards d'euros de valeur ajoutée.

Pas de bois, pas de fabrication de meubles, pas de constructions, les usines et scieries à l'arrêt ! Le renouvellement des peuplements forestiers, la création d'emplois le plus souvent dans les territoires ruraux et désindustrialisés, la contribution au développement d'une économie décarbonée, notamment dans la construction bois sont des pistes de prospectives. En effet, la forêt et les usages du bois sont des composantes essentielles de la transition pour aller vers une économie plus décarbonée, pouvant contribuer au changement climatique qui en outre est porteuse d'emplois. Ils apportent une réponse aux attentes de la société en matière de produits à base de ressources renouvelables dans :

- L'Industrie (sciage, panneaux, pâte à papier, papier-cartons, emballages, ameublement, production d'énergies...);
- Les Marchés de travaux du bâtiment (fabrication et/ou pose des produits bois).



Fonmarty : Chronique d'une mort organisée !

Jeudi 6 Juillet 2023 l'annonce de la liquidation judiciaire de Fontmarty (Groupe Keyor) est tombée.

Après avoir été mis trois mois en observation par le Tribunal de commerce, celui-ci à la demande des administrateurs judiciaires et des représentants du Groupe Keyor a accéléré la mise à mort de l'Entreprise, après à peine plus de deux mois.

Ils ont tué cette entreprise qui fournissait près de 20% du marché des portes en bois. Aucun repreneur sérieux ne s'est positionné pour la reprise. 160 Emplois détruits!

A qui profite le crime ?

- ♦ A Keyor ? Ce Groupe qui a vidé les caisses de l'Entreprise jusqu'à la trésorerie et les besoins en fonds de roulement.
- ♦ Aux mandataires qui vont encaisser l'argent qu'ils n'ont pas dépensé pour la procédure ?
- ♦ A l'état qui continue à protéger les « groupes financiers », même s'ils se comportent comme des voyous ? Le ministère de l'économie se réveillant après coup nous annonce que les délais sont trop courts.

